Calendrier des collectes résidentielles 2024

RÉSIDENCES DE NEUF LOGEMENTS ET MOINS

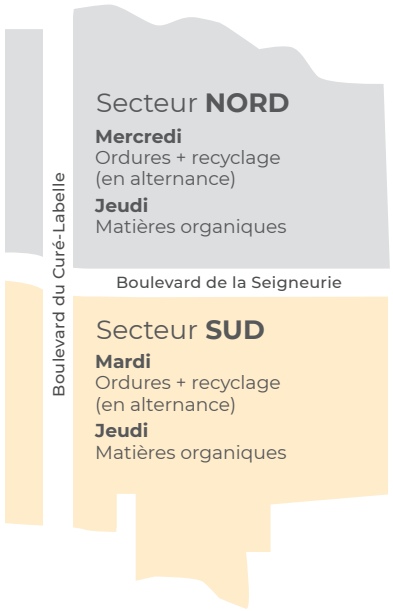

- Matières organiques
- Recyclage
- Ordures

JANVIER

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

FÉVRIER

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29			

MARS

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AVRIL

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

MAI

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

JUIN

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

JUILLET

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AOÛT

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

OCTOBRE

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

NOVEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25*	26	27	28	29
30	31					

**Collecte du 25 reportée au 26*

COLLECTES GRATUITES SUR DEMANDE

Sapins

Faire une demande en ligne **au plus tard le 7 janvier** à blainville.ca/sapins.

La collecte débute la deuxième semaine de janvier et s'échelonne sur deux semaines sur tout le territoire.

Le délai de collecte dépend du nombre de sapins à ramasser et des conditions climatiques.

Les sapins peuvent aussi être déposés gratuitement à l'écocentre.

Branches

MAI ET JUIN
Faire une demande en ligne entre le 1er **mai et le 30 juin** à blainville.ca/branches.

OCTOBRE
Faire une demande en ligne entre le 1er **et le 31 octobre** à blainville.ca/branches.

Le délai de ramassage est habituellement de deux semaines suivant une demande en ligne. Les citoyens qui ont fait une demande n'ont pas d'autres actions à faire.

En tout temps, les branches peuvent être déposées gratuitement à l'écocentre.

Encombrants

Du nouveau!

Faire une demande en ligne au plus tard, la dernière journée du mois à blainville.ca/collectes. La collecte a lieu au cours de la semaine du 2e lundi du mois sur l'ensemble du territoire.

Exception : collecte de juillet

En raison de la quantité importante de matières, il n'est pas nécessaire de faire de demande en ligne pour la collecte de juillet.

IMPORTANT !
Les bacs, les surplus de résidus verts et les encombrants doivent être mis en bordure de rue avant 7 h, les jours de collecte.

Blainville.ca

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS | 300, rue Omer-DeSerres | ÉCOCENTRE | 302, rue Omer-DeSerres | travauxpublics@blainville.ca | 450 434-5348

OÙ DÉPOSER VOS MATIÈRES ?

UTILISEZ L'OUTIL DE TRI à blainville.ca

Matières organiques

RÉSIDUS ALIMENTAIRES

- Fruits et légumes (incluant noyaux et pelures)
- Viandes crues ou cuites avec les os et le gras
- Poissons (incluant les arêtes) et fruits de mer
- Œufs et coquilles
- Pains, produits céréaliers et pâtes alimentaires
- Produits laitiers solides (fromage, beurre et yogourt)
- Résidus de thé, de tisane ou de café

AUTRES MATIÈRES COMPOSTABLES

- Cartons souillés de nourriture (sans plastique, non ciré)
- Serviettes de table et nappes en papier
- Essuie-tout (n'ayant pas été en contact avec des produits chimiques)
- Vaisselle jetable en carton
- Mouchoirs
- Cure-dents et bâtonnets en bois

RÉSIDUS VERTS

- Résidus de jardin
- Feuilles (fraîches ou mortes)
- Rognures de gazon
- Plantes d'intérieur et résidus d'empotage
- Mauvaises herbes

Matières recyclables

PAPIER

- Journaux, circulaires, revues
- Feuilles, enveloppes et sacs de papier
- Livres, bottins téléphoniques

CARTON

- Rouleaux de carton
- Boîtes de carton
- Boîtes d'œufs
- Cartons de lait et de jus
- Contenants aseptiques (type Tetra Pak[MD])

PLASTIQUE

- Sacs en plastique
- Emballages et contenants portant les numéros
- Note : Le plastique numéro 6 est recueilli sur dépôt volontaire à l'écocentre.

VERRE

- Bouteilles et contenants de tout genre, peu importe le format et la couleur

MÉTAL

- Boîtes de conserve et couvercles
- Canettes (jus, boissons gazeuses, etc.)
- Papier et plats en aluminium

Ordures ménagères

TOUT CE QUI NE VA PAS DANS LES AUTRES BACS ET QUI EST REFUSÉ À L'ÉCOCENTRE

- Plastiques numéro 6, gobelets, petits pots de yogourt
- Plastiques sans symbole
- Essuie-tout ayant été en contact avec des produits chimiques
- Jouets brisés
- Sacs de croustilles
- Vaisselle cassée
- Ampoules électriques (autres que fluocompactes)
- Ustensiles, vaisselle et contenants de plastique compostables ou biodégradables*
- Sacs de plastique compostables ou biodégradables*

* Les items composés de plastique compostable ou biodégradable doivent être mis aux ordures puisqu'ils se décomposent en petits fragments, ce qui a pour effet de contaminer le plastique recyclable.

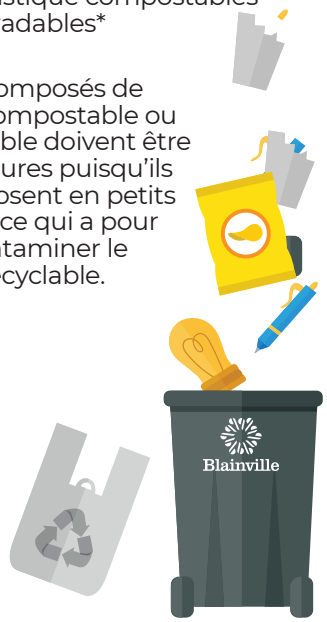

Encombrants

- Mobiliers divers non réutilisables
- Appareils électroménagers sans halocarbure
- BBQ sans bonbonne
- Accessoires et jeux pour enfants identifiés « à jeter »
- Appareils et articles de sport
- Tapis et couvre-sols souples (prélart) enroulés et attachés
- Chauffe-eau
- Lavabos et toilettes
- Filtres de piscine sans le sable
- Morceaux de vitre ou de miroir cassés
- Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) de moins de 1 m³ sans clou ni vis.

LES ENCOMBRANTS ET LES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD) DOIVENT ÊTRE :

- Empilés de façon ordonnée et sécuritaire.
- Disposés dans des contenants (boîte en carton ou sac en papier; aucun sac en plastique n'est accepté), à l'exception des grands morceaux pouvant être déplacés à la main.
- D'un poids maximal de 25 kg ou 55 lbs
- D'une dimension maximale de 1,8 m (6 pi) sur 1,2 m (4 pi).
- ATTENTION ! Aucune matière en vrac (petits morceaux) n'est acceptée.

CONTENANTS CONFORMES POUR LES COLLECTES

Bacs roulants avec le logo de Blainville uniquement.
Surplus de résidus verts | contenants de plastique ou de métal d'un maximum de 120 L (fourni par le citoyen), identifiés par la lettre « V » ou sacs en papier brun. **Les sacs en plastique ne sont pas acceptés.**